

DÉLIBÉRATION N° 2026/034

Extrait du registre des délibérations du
Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

Conseil d'Administration du	3 juillet 2026	à Chasseneuil du Poitou
-----------------------------	----------------	-------------------------

N° identifiant	2026/034	Titre	Désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire
----------------	----------	-------	--

Date de la convocation	26 juin 2026
------------------------	--------------

Président de séance	M. Edouard RENAUD
Secrétaire de séance	M. Romain MIGNOT

Membres en exercice	27
Quorum	14

Présents	20	Représentants des Collectivités et Etablissements Publics affiliés : M. RENAUD Edouard, Mme Sandrine ANDRE, M. Éric BAILLY, M. Gilbert BEAUJANEAU, Mme Josette COLAS, M. Rémy COOPMAN, Mme Marie-Monique DEPLECHIN, Mme Marie-Renée DESROSES, Mme Bénédicte FILLATRE, Mme Pascale GUITTET, Mme Gisèle JEAN, Mme Fabienne LAURENCIER, M. Romain MIGNOT, M. Jérôme NEVEUX, M. Philippe PATEY, M. Gérard PEROCHON, M. Bernard SAVARD, Mme Annette SAVIN Représentants des Collectivités et Etablissements Publics non affiliés : Collège Spécifique Mme Sandrine BARRAUD, Mme Isabelle CHEDANEAU
----------	----	--

Pouvoirs	6	Mandants Mme Rose-Marie BERTAUD M. Frédéric BRAILLARD M. Cyril CIBERT M. Joël DAZAS Mme Nathalie DESJARDINS Mme Valérie LEAU	Mandataires Mme Marie-Renée DESROSES Mme Sandrine BARRAUD Mme Isabelle CHEDANEAU M. Gilbert BEAUJANEAU M. Bernard SAVARD M. Éric BAILLY
----------	---	---	--

AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307034CA-DE
Reçu le 16/07/2026

Absents	1	M. Serge KONAYAO
---------	---	------------------

Représentée par		
-----------------	--	--

Observations	Assistaient également : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle, Directrice Générale du Centre de gestion, M. REVUELTA Vincent, Directeur Général Adjoint du Centre de gestion,	
--------------	--	--

Considérant :

Que le 2^{ème} alinéa de l'article L 272-1 du code général de la fonction publique prévoit qu'une commission consultative paritaire (CCP) est placée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale lorsque la collectivité ou l'établissement y est affilié.

Que la commission consultative paritaire connaît des décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle ainsi que la discipline sans distinction de catégorie.

Que l'article R 272-11 du code général de la fonction publique dispose que : « les représentants des collectivités et des établissements mentionnés à l'article [L. 4](#) au sein de la commission consultative paritaire placée auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative paritaire ».

Qu'à la suite de l'installation du conseil d'administration du CDG86, il y a lieu de désigner les représentants des collectivités et établissements publics affiliés siégeant au sein de la CCP.

Que les représentants des collectivités et établissements sont désignés en respectant une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe.

Que le nombre de suppléants au sein de la CCP est égal au nombre de titulaires, soit 8 (huit).

Après débats et discussions, les membres du Conseil d'administration désignent à l'unanimité les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Edouard RENAUD Maire de MONCONTOUR Président du CDG86 Président de la CCP	Éric BAILLY Maire de PLEUMARTIN
Dominique CHAINE Maire de THURE	Nathalie DESJARDINS Adjointe au maire de BUXEROLLES
Josette COLAS Maire de SAINT-GAUDENT	Bénédicte FILLATRE Maire de CIVRAY
Patrick DAUBISSE Maire de BRIGUEIL-LE-CHANTRE	Odile LANDREAU Maire de CENON-SUR-VIENNE
Patrice FRANCOIS Adjoint au Maire de MAZEUIL	Jean-Luc MADEJ Maire de LUSSAC-LES CHATEAUX
Evelyne GOURDEAU Conseillère Municipale des TROIS-MOUTIERS	Romain MIGNOT Maire de SEVRES-ANXAUMONT

AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307034CA-DE
Reçu le 16/07/2026

Gisèle JEAN Maire de QUEAUX	Bernard SAVARD Maire de MILLAC
Sandrine ANDRE Maire de JOURNET	Annette SAVIN Conseillère Municipale de CISSE

Pour	21	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prennent pas part au vote	5	Membres du collège spécifique

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 3 juillet 2026

Le Président,

Le Secrétaire,

Edouard RENAUD

Romain MIGNOT




AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307034CA-DE
Reçu le 16/07/2026



AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307034CA-DE
Reçu le 16/07/2026